

Vaccination contre le VRS chez les seniors : l'Académie nationale de médecine réclame enfin le remboursement

Compte Test - 2026-08-03 07:10:15 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

L'Académie nationale de médecine (France) appelle les pouvoirs publics à lever un obstacle majeur à la prévention des infections respiratoires chez les personnes âgées : l'absence de remboursement de la vaccination contre le virus respiratoire syncytial (VRS). Dans un communiqué publié le 31 mars 2026, elle estime que cette situation freine considérablement la couverture vaccinale des populations les plus à risque, alors même que les bénéfices de cette vaccination sont désormais largement démontrés. Longtemps considéré comme un virus essentiellement responsable de la bronchiolite du nourrisson, le VRS est aujourd'hui reconnu comme une cause importante de maladies respiratoires sévères chez les personnes âgées et les patients immunodéprimés. Les seniors souffrant de maladies cardiovasculaires ou respiratoires chroniques sont particulièrement exposés aux complications. La transmission intrafamiliale est fréquente, notamment des jeunes enfants vers les grands-parents, faisant du VRS une infection intergénérationnelle. Si l'impact réel du VRS en France demeure encore imparfaitement documenté, les données disponibles sont préoccupantes. Des études menées dans plusieurs pays européens montrent que cette infection est responsable d'un nombre important d'hospitalisations et de décès chez les personnes âgées. En Angleterre, plus de 8 000 décès annuels lui seraient attribués, dont 93 % concernent des personnes âgées de 65 ans ou plus. Au Danemark, son incidence chez les personnes de plus de 75 ans est comparable à celle de la grippe saisonnière. Les conséquences médicales sont loin d'être anodines. L'infection multiplie par quatre le risque d'admission en soins intensifs et triple le risque de décès par rapport à des sujets non infectés. Elle s'accompagne également d'un coût hospitalier particulièrement élevé et augmente le risque de complications cardiovasculaires, à un niveau comparable à celui observé après une grippe ou une infection à SARS-CoV-2. Chez les personnes âgées, elle peut aussi accélérer la perte d'autonomie et favoriser le déclin fonctionnel après l'épisode infectieux. Face à ce constat, les vaccins disponibles représentent une avancée majeure. Trois vaccins sont désormais autorisés dans l'Union européenne : Arexvy, Abrysvo et mResvia. Selon les données citées par l'Académie nationale de médecine, ils réduisent de 82 à 95 % les passages aux urgences, les hospitalisations et les formes graves chez les personnes de plus de 75 ans, avec une protection qui persiste pendant au moins trois ans.

En France, la Haute Autorité de santé recommande depuis juin 2024 la vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus, et ces vaccins ont obtenu un avis favorable au remboursement dès octobre 2024. Pourtant, faute d'accord tarifaire entre les laboratoires pharmaceutiques et le Comité économique des produits de santé, ils ne sont toujours pas pris en charge par l'Assurance maladie. Cette situation explique une couverture vaccinale très faible, nettement inférieure à celle observée pour la grippe ou la Covid-19. Pour remédier à cette situation, l'Académie nationale de médecine formule trois recommandations prioritaires : renforcer l'information du public sur la gravité du VRS chez les personnes âgées, améliorer la surveillance épidémiologique en France et conclure rapidement un accord permettant le remboursement de la vaccination chez les personnes de plus de 75 ans ainsi que chez les patients immunodéprimés, notamment les greffés. Selon l'institution, retarder davantage la mise en œuvre de ces mesures constitue désormais un véritable enjeu de santé publique.